



***Lettre n°8 du
Conseil National des Usagers***

Elus des CVS : à vous de prendre la parole!

En 2008, le Conseil d'Administration de l'APF a lancé en 2008 un chantier de réflexion sur la situation des CVS au sein des structures et établissements APF afin de consolider et dynamiser le droit d'expression des usagers que leur accorde la loi.

C'est aujourd'hui chose faite. Vous avez tous reçu le document « conseil de la vie sociale » en 2 parties : le cadre de mise en œuvre et le guide pratique de mise en place. Ce document formalise la forte volonté de l'APF de permettre à chacun d'entre vous de pouvoir s'exprimer librement comme tout citoyen.

Alors maintenant, n'hésitez plus. Participez au conseil de la vie sociale de votre établissement ou du service que vous utilisez. Soyez acteur de votre droit d'expression afin d'améliorer votre quotidien sur le plan local.

Transmettez également vos comptes-rendus de réunions de CVS

au Conseil National des Usagers afin que nous puissions analyser les principaux sujets qui vous préoccupent et faire des propositions. Nous vous tiendrons régulièrement informés des travaux du CNU.

Bien amicalement,

Michel LALEMANT, Président

Besoin d'information sur le rôle et les missions du CNU ? Envie de faire partager une expérience, de faire remonter un thème de réflexion, afin qu'il soit débattu par le CNU ?

Vous pouvez faire part de vos souhaits, remarques, et questionnements à Sophie BAUDIER, chargée de mission CNU, au 01.40.78.69.74, sophie.baudier@apf.asso.fr

Merci de faire parvenir vos comptes-rendus de CVS à cette même personne.

Le Conseil National des Usagers a fait sa rentrée !

Courant septembre, le conseil national des usagers a tenu sa première réunion de travail dans sa nouvelle configuration suite à l'élection fin juin de ses Président et Vice président.

Le thème principal de la journée portait sur les droits individuels des usagers.

Tout d'abord, la prévention des risques de maltraitance :

Ce thème a retenu toute notre attention. La loi de 2 janvier 2002 consacre sur le plan législatif la nécessité de prévenir la maltraitance vis-à-vis de toute personne en situation de dépendance physique, morale, financière. Elle met en place un dispositif de sanctions, lors de situations de maltraitance avérée.

L'origine de la maltraitance peut résulter de situations involontaires que l'on peut globaliser sous la dénomination de maltraitance « passive » au quotidien subie par les usagers.

Ce type de maltraitance est difficile à mettre en évidence, car souvent lié à des situations subies (ex : personnel insuffisant, usure professionnelle des intervenants....), alors que les différents acteurs pensaient agir correctement vis-à-vis des usagers concernés.

Aussi, pour réduire au maximum le risque de telles situations toujours très pénibles à vivre pour tous, il est

préférable d'agir sur la prévention de tels risques en privilégiant le dialogue entre professionnels mais aussi entre professionnels et usagers ainsi qu'entre usagers eux-mêmes. Il est donc indispensable que chacun s'exprime en toute liberté, fasse part de son ressenti, de ses préoccupations, de ses propositions. La mise en place d'outils et de moyens d'expressions de tous les acteurs doit contribuer à cet objectif. A chacun de prendre en main ce sujet afin qu'il devienne acteur pour limiter au maximum les cas toujours difficiles de maltraitance.

C'est en ce sens que l'APF a pris depuis plusieurs années différentes mesures telles que des groupes d'échanges entre professionnels, l'élaboration du guide de bonnes pratiques, la mise en place d'une cellule de crise pluridisciplinaire, les démarches qualité.

La vigilance de tous doit être permanente.

L'autre partie de la journée fut consacrée à la présentation du guide des CVS.

Nous vous avons parlé dans nos éditions précédentes, du travail de réflexion et de rénovation engagé suite à une décision du Conseil d'Administration toujours soucieux de s'assurer que chaque usager des structures de l'APF puisse s'exprimer et ceci dans les meilleures conditions. Après validation par le Conseil d'Administration des propositions d'amélioration faites par le groupe de travail auquel 3 représentants du CNU ont participé, un guide a été réalisé. il est actuellement en cours de diffusion auprès de l'ensemble des structures (personnels et usagers). La 1^{ère} partie de ce document important concerne le cadre de mise en œuvre d'un conseil de la vie sociale ou d'un conseil de la vie sociale « tremplin » lorsque le nombre de candidats est insuffisant. L'autre partie est composée de fiches pratiques permettant à chaque membre d'un CVS (usager, président, directeur, personnel, parents etc) de trouver les réponses aux principales questions qu'il peut être amené à se poser.

Si vous ne n'avez pas encore eu l'occasion de le consulter, nous vous engageons à le faire dès que possible. N'hésitez pas également à nous consulter si besoin.

N'oubliez pas de transmettre les comptes rendu des réunions de CVS au secrétariat du CNU. Leur lecture alimentera nos travaux et sujets de réflexions.

En retour, nous ne manquerons pas de vous en faire part !